



Dossier uniquement en dématérialisé **via l'ESPACE FAMILLE dans « Mes informations »**

« Constitution Dossier périscolaire 21-22 »

- Fiche sanitaire à compléter en ligne
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La ou les page(s) nominative des vaccinations obligatoires
- En cas de séparation, de divorce ou de rupture de pacs une photocopie du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale

- **Uniquement si vous n'avez pas fait calculer votre barème familial depuis janvier 2021**, la copie de votre ou vos avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (barème familial valable jusqu'au 31 décembre 2021).
Puis au plus tard le 31 décembre 2021, l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.
- **Quelque soit votre situation, vous souhaitez adhérer pour la 1^{ère} fois au prélèvement automatique pour régler vos factures ou vos coordonnées bancaires ont changées :**
 - Le règlement financier
 - RIB

Information : aucun dossier périscolaire n'est accepté par mail, courrier postal...

**Le guichet unique se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour valider votre dossier*

***Les photocopies ne peuvent pas être faites en Mairie Annexe*

